Mairie de **FEGERSHEIM**
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Bas-Rhin

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES ARRETES DU MAIRE N°2019/111**

ARRETE PORTANT LIMITE DE L'AGGLOMERATION DE LA COMMUNE DE FEGERSHEIM
EN AGGLOMERATION

**Le Maire de la commune de Fegersheim,**
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
Vu le Code de la Route et notamment les articles R.110-2, R.411-2;
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière Livre 1-5ème partie ;
Considérant qu'il importe de régulariser, et d'autre part le respect de la réglementation en vigueur, nécessite l'instauration des limites de l'agglomération de Fegersheim.

**ARRETE**

**Article 1er:** l'arrêté municipal N°2013/63 du 13 mai 2013 est abrogé.

**Article 2:** la position des panneaux de localisation de la commune de Fegersheim, est définie comme suit:
- RD1083 entrée Sud Point de Repère 36+0436
- RD1083 entrée Nord Point de Repère 36+0819

et sur les voies communales :
- au droit du n° 142 de la Route de Lyon
- au droit du carrefour RD1083 rue de l'Industrie
- au droit du N°22 rue de Lyon
- au droit du N°129 rue du Général de Gaulle
- au droit de la société Lilly rue du Colonel Lilly

**Article 3 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie) sera mise en place et entretenue par le Service Signalisation et Mobilier Urbain de l'Eurométropole de Strasbourg.

**Article 4 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**Article 5 :** Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**Article 6 :**
- Monsieur le Maire de la commune de Fegersheim
- Monsieur le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de la Région Alsace, Préfet du département du Bas-Rhin,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Fegersheim,
- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale.

Fegersheim, le 18 juillet 2019

Le Maire

Thierry SCHAAL

Imprimé sur du papier recyclé

**MAIRIE DE FEGERSHEIM** | Tel : 03 88 59 04 59 / Fax : 03 88 64 93 96
**50, rue de Lyon / 67640 FEGERSHEIM** | Courriel : mairie@fegersheim.fr / Site : www.fegersheim.fr